

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 7

Artikel: Une lacune dans notre défense qui doit être comblée
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une lacune dans notre défense qui doit être comblée

Différents indices indiquent qu'une des deux plus graves lacunes que l'armement de notre armée présente, le manque de moyens de défense suffisants des unités mécanisées contre les attaques aériennes, devrait pouvoir être comblée dans un avenir prévisible. La seconde lacune concerne la défense antichars à grande distance. On apprenait, au début de l'année, que les autorités étaient en transaction avec des entreprises françaises et anglaises en ce qui concerne l'essai de systèmes de fusées de DCA. Dans une interview accordée à un quotidien, le chef de l'état-major général, le colonel commandant de corps Vischer, plaçait l'acquisition de moyens de DCA pour la protection des unités mécanisées contre les attaques aériennes parmi les principaux problèmes à résoudre au cours des prochaines années au point de vue de l'équipement. Enfin, on sait que la République fédérale essaie un char de DCA produit en Suisse.

Deux conditions pour la solution du problème de la protection insuffisante de nos régiments et bataillons de chars contre les attaques d'avions ennemis sont donc remplies: la volonté des instances compétentes; en outre, les armes en question sont à disposition dans notre pays et à l'étranger. La troisième condition décisive, le vote des importants crédits nécessaires, dépend du Conseil fédéral et du parlement.

UN ANCIEN POSTULAT

La nécessité d'assurer la protection des troupes mécanisées contre les attaques aériennes avait bien sûr été reconnue lors de la mise sur pied de ces unités. L'acquisition des moyens nécessaires est pourtant aujourd'hui beaucoup plus urgente qu'alors, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont amélioré leur équipement aérien au cours des dix dernières années. Les forces aériennes tactiques n'ont pas — contrairement aux affirmations de certains prophètes de l'« ère des fusées » — disparu, mais ont gagné en puissance de combat. Ensuite, les acquisitions d'avions, chez nous — l'affaire des Mirage et

la réduction de la série prévue de cent appareils, puis la décision, prise sous l'effet des difficultés rencontrées lors de l'acquisition des Mirage, de se procurer comme prochain avion des appareils de combat au sol — ont contribué à affaiblir gravement la protection de secteur dont nos forces terrestres bénéficieraient. Nous ne disposerions, en cas de guerre, que de 36 Mirage III S, en plus des Hunter qui ne sont plus utilisables pour cette tâche que sous certaines conditions. Mais avant tout on a produit, ces dernières années, à l'Est et à l'Ouest, de nouveaux armements pour chasseurs-bombardiers qui ont fortement augmenté les dangers auxquels sont exposés les unités de chars.

ARMES DE SURFACE DANGEREUSES POUR LES CHARS

En ce qui concerne les nouvelles armes engagées à partir d'avions, il s'agit de bombes qui se dispersent en un grand nombre de petites charges, ou d'un ensemble de très nombreuses petites charges — charges à éclatement dirigé ou mines — qui sont jetées d'appareils volant à basse altitude. De cette manière, des tapis de mines efficaces peuvent être réalisés permettant d'immobiliser les chars qui, par la suite, sont détruits par les nombreuses charges à éclatement dirigé lâchées. Un avion isolé, ou un petit nombre d'avions disposent, avec ces armes de surface, non seulement d'un moyen de combat contre les unités mécanisées nettement plus efficace; le vol à basse altitude, que, contrairement à ce qui se passe lors de la mise en action de fusées, l'arme antichars principale jusqu'ici, qu'ils ne sont pas obligés d'abandonner, diminue considérablement leur vulnérabilité.

Il est évident que cette innovation dans l'armement des avions d'appui au sol n'avantage pas seulement un adversaire éventuel, mais qu'un pays comme le nôtre peut en tirer grand avantage. Les forces terrestres d'un attaquant seraient complètement ou en grande partie mécanisées — pour la simple raison que l'essentiel des armées des puissances présentes en Europe est formé de troupes mécanisées. L'agresseur chercherait à opérer une percée rapide de notre espace et engagerait dans ce but de nombreux chars en de nombreux endroits à la fois. Equipés de l'un ou de l'autre type des nouvelles armes de surface, nos avions pourraient soutenir plus efficacement qu'auparavant le combat des forces terrestres, qui serait un combat antichars.

LE RÔLE DES UNITÉS DE RIPOSTE

Mais un agresseur moderne — plusieurs puissances possèdent déjà de telles armes — saurait aussi tirer profit de cette possibilité. Il lui importerait de détruire nos régiments et nos bataillons de chars destinés à la riposte. Il accorderait d'autant plus d'importance à la lutte contre ces formations suisses qu'elles sont — abstraction faite de notre force aérienne quantitativement faible — nos unités les plus efficaces, les seules capables de mener, à l'échelon supérieur, un combat mobile et de recouvrer ainsi l'initiative. Or, l'initiative est, on le sait, la clé de la liberté d'action. Et la liberté d'action est une des deux seules règles de la stratégie.

Dès lors que les possibilités de notre force aérienne sont, en ce qui concerne la protection de secteur, très limitées, c'est-à-dire tout à fait insuffisantes, et qu'elles le resteront jusqu'à nouvel avis puisque c'est un avion d'appui au sol qu'on a décidé d'acquérir, il devient urgent de prendre des mesures dans le domaine de la défense aérienne, afin de combler la lacune existante, qui va même en augmentant. Il faut tenir prêtes des armes de DCA de portée moyenne qui puissent sinon empêcher, du moins grandement gêner l'action d'avions ennemis contre nos unités de riposte dans les phases au cours desquelles elles sont particulièrement vulnérables. Ce n'est qu'en assurant ainsi une protection aérienne qu'il nous sera possible de déclencher les ripostes au moment où elles seront nécessaires. Il serait désastreux que les mouvements des unités de riposte ne puissent se faire que de nuit.

FUSÉES ET CANONS

Il faut envisager, pour la solution du problème de la protection de l'espace, des canons de DCA autotractés et blindés ainsi que des fusées de DCA de courte portée. Les spécialistes sont d'accord pour dire que la meilleure solution consisterait en une combinaison de fusées et de canons montés sur des chars. Comme nos moyens financiers limités ne permettront pas l'acquisition des deux types d'armes en même temps, il est nécessaire d'établir un échelonnement dans le temps correspondant à la « maturité » des divers types d'arme. On achèterait ainsi par exemple

tout d'abord les canons et ensuite les fusées, qui se complèteraient avantageusement.

Au-delà du problème restreint de la protection aérienne de nos troupes mécanisées, le développement récent, à l'étranger, d'armes très efficaces comme les armes de surface pour bombardiers, attire l'attention sur le fait que la course aux armements se poursuit également au niveau conventionnel. Les armes conventionnelles ont été à ce point perfectionnées que même une guerre conventionnelle, comme l'a montré le Vietnam, peut prendre les dimensions d'une catastrophe. La limitation réciproque de l'usage des armes nucléaires détermine les grandes puissances à améliorer leurs armes conventionnelles, afin de pouvoir mener une guerre conventionnelle, qui reste possible.

Capitaine EMG Dominique BRUNNER

